

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 49 du 22 avril 2022

- Hebdo -

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

#### **SOMMAIRE**

#### n° 49 du 22 avril 2022

#### **HEBDO**

#### SGAR

Arrêté 2022/SGAR/n°60 du 21 avril 2022, portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire.

#### **DIRM NAMO**

Arrêté n°2022/SGAR/DIRM NAMO/62 du 21 avril 2022, portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

#### **DISP**

Arrêté du 21 avril 2022, portant délégation de signature madame Marie-Line Hanicot, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes.

#### **DSACO**

Arrêté n°2022/LE/1429 du 21 avril 2022, portant octroi d'une licence et d'autorisation d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société GAGNEBERT EVOLUTION.

#### **MNC Antenne Rennes**

Arrêté modificatif n°1 du 21 avril 2022, portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Sarthe.

# Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Région Pays de la Loire



Liberté Égalité Fraternité

#### Arrêté 2022/SGAR/n° 60

portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire

#### Le Préfet de la région Pays de la Loire Préfet de la Loire-Atlantique

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-6 ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux;
- VU le décret du 20 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU la circulaire interministérielle NOR INT1724006C du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral 2017/SGAR/642 du 27 octobre 2017 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du CESER des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté 2022/SGAR/n° 23 du 15 février 2022, portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire.

**CONSIDERANT** le courrier du 11 février 2022 de Mme Nicole GOURMELON, présidente du Comité des Banques de la Fédération bancaire française (FBF) Pays de la Loire, directrice générale du Crédit Agricole Atlantique Vendée, désignant Monsieur Jean-Jacques GOURMELON, cadre bancaire, en remplacement de M. Jean-Charles DOUET, lequel a fait valoir ses droits à la retraite, pour la représenter au CESER des Pays de la Loire;

#### **ARRETE**

<u>ARTICLE 1</u>: la liste des personnes désignées pour siéger en qualité de membre du CESER des Pays de la Loire est établie conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2: l'arrêté 2022/SGAR/n° 23 du 15 février 2022, portant désignation des membres du conseil économique social et environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire est abrogé.

ARTICLE 3: le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays-de-la-Loire, notifié aux nouveaux membres du CESER ainsi qu'à la présidente du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil économique, social et environnemental régional des Pays de la Loire.

Il prendra effet à compter du 1er mai 2022.

Fait à Nantes, le 2 1 AVR. 2022

Le préfet

J AVR 2022

#### Annexe à l'arrêté de désignation des membres du CESER du 21 avril 2022 Tableau nominatif des membres du CESER des Pays de la Loire (2018-2023) au 20 avril 2022

Collège	Thème	Nombre de	Organisme	NOM des représentants	Prénom
		216963	Chambre régionale d'agriculture et chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	LARDEUX	Jean-Louis
				HUPE	Annie
		4	Chambre régionale d'agriculture	ALLETRU	Nadine
				LHOMMEAU	Jean-Marie
			Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et CRESS	BESSONNEAU	Laurence
		5	Anomina in Rivingia de meriais er de i girisquar er Avess	CORBION	Françoise
				REYRE-MENARD	Fanny
		3	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat	ALLAIZEAU	Aurélien
	Secteurs économiques			ROCHER	
					Marc
			Chambre de commerce et d'industrie régionale et CRESS	COCHET	Nathalie
			Chambre de commerce et d'industrie régionale et Union maritime Nantes port (UMNP)	GENIBREL	Charles
		6	Chambre de commerce et d'industrie régionale	BAZIN	Marie-Jeanne
				BEAULU	Géraldine
				DOIZON	Raymond
				POLLONO	Patrice
		1	Comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM)	JOUNEAU	José
		1	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)	PLESSIS	Georges
		1	Jeunes agriculteurs (JA)	MOREAU	Céline
78 call 1		1	Coordination rurale des Pays de la Loire	CLERGEAU	Guy-Marie
1 <sup>er</sup> collège		1	Confédération paysanne	LEBRETON	Dominique
		7	MEDEF  Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	BLANCHE	Anne
				YADRO	Cécile
				BODREAU	Jacques
				CESBRON	Jean
				DE LA BRETESCHE	Xavier
	Organisations professionnelles d'employeurs			BRYJA	Caroline
				TROUILLARD	Jean-François
				MORIN	Olivier
				ROCH	Benoît
				MANDIN	Marie-Agnès
		3	U2P	DELOUCHE	Christelle
				BROUSSEAU	Jacques
				GIRARDEAU	Eric
		1	Chambre nationale des professions libérales des Pays de la Loire (CNPL)	DUBOIS	Dominique
		1	Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)	LANGOUET	Michael
		1	Comité régionale des banques	GOURMELON	Jean-Jacques
		1	Délégation régionale de l'UDES et délégation régionale de l'UNIFED	MARHADOUR	Marc
	mission de service public	1	SNCF	ONGARO	Karine
					,
	×			HUBERT	Thierry
				MOREAU	Pasquale
				CLOUTOUR	Paul
				1	
				CHAGNAS	Laurent
				GUIHAL	Bernadette Bernadette
				GUIHAL	Bernadette
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL	Bernadette Martine
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO	Bernadette Martine Eric
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU	Bernadette Martine Eric Dominique
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER	Bernadette Martine Eric Dominique Jacques Isabelle
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU SORDRON MERCIER THOUMIN	Bernadette Martine Eric Dominique Jacques Isabelle
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER	Bernadette Martine Eric Dominique Jacques Isabelle Isabelle Jean-Pierre
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN	Bernadette Martine Eric Dominique Jacques Isabelle Isabelle Jean-Pierre Elyane
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD	Bernadette  Martine Eric  Dominique  Jacques  Jabelle  Jean-Pierre  Elyane  Brigitte
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD TESSIER	Bernadette Martine Eric Dominique Jacques Isabelle Isabelle Jean-Pierre Elyane Brigitte Jean-Yves
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD TESSIER BACHELOT	Bernadette  Martine  Eric  Dominique  Jacques  Isabelle  Isabelle  Jean-Pierre  Elyane  Brigitte  Jean-Yves  Eric
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD TESSIER BACHELOT LUNEAU	Bernadette  Martine  Eric  Dominique  Jacques  Isabelle  Isabelle  Jean-Pierre  Elyane  Brigitte  Jean-Yves  Eric  Marie Colette
		15	Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD TESSIER BACHELOT	Bernadette  Martine  Eric  Dominique  Jacques  Isabelle  Isabelle  Jean-Pierre  Elyane  Brigitte  Jean-Yves  Eric
	Organisations syndicales		Union régionale interprofessionnelle CFDT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD TESSIER BACHELOT LUNEAU	Bernadette  Martine  Eric  Dominique  Jacques  Isabelle  Isabelle  Jean-Pierre  Elyane  Brigitte  Jean-Yves  Eric  Marie Colette
2e collège	Organisations syndicales représentatives des salariés de la		Union régionale interprofessionnelle CFDT  Comité régional de la CGT	GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD TESSIER BACHELOT LUNEAU HAQUETTE	Bernadette  Martine Eric  Dominique  Jacques  Isabelle  Isabelle  Jean-Pierre  Elyane  Brigitte  Jean-Yves  Eric  Marie Colette  Olivier
2e collège	Organisations syndicales représentatives des salariés de la région			GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD TESSIER BACHELOT LUNEAU HAQUETTE HERMOUET	Bernadette Martine Eric Dominique Jacques Isabelle Isabelle Jean-Pierre Elyane Brigitte Jean-Yves Eric Marie Colette Olivier Marie-Laure
2e collège	Organisations syndicales représentatives des salariés de la région			GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD TESSIER BACHELOT LUNEAU HAQUETTE HERMOUET KERGROAC'H	Bernadette Martine Eric Dominique Jacques Jabelle Jean-Pierre Elyane Brigitte Jean-Yves Eric Marie Colette Olivier Marie-Laure
2e collège	Organisations syndicales représentatives des salariés de la région			GUIHAL BILL MALO RIOU BORDRON MERCIER THOUMIN GAUTIER MORELET-CHAUVIN CASSARD TESSIER BACHELOT LUNEAU HAQUETTE HERMOUET KERGROAC'H OBLE	Bernadette Martine Eric Dominique Jacques Isabelle Isabelle Jean-Pierre Elyane Brigitte Jean-Yves Eric Marie Colette Olivier Marie-Laure Yvic Diane

#### Annexe à l'arrêté de désignation des membres du CESER du 21 avril 2022 Tableau nominatif des membres du CESER des Pays de la Loire (2018–2023) au 20 avril 2022

Collège	Thème	Nombre de sièges	Organisme	NOM des représentants	Prénom
		siegos			
				FABRE	Marguerite
				RENAUD	Monique
		6	Unions départementales CGT-FO	JURET	Daniel
		_	Unions departementales CO1+FO		
				MORINEAU	lean-Yves
				GRANDIN	Anne-Marie
				BARREAU	Didier
				DE JACQUELOT DU	Marc
		3	Union régionale C ETC	BOISROUVRAY LATOURNERIE	Gilles
	•	5	Union régionale C.F.T.C.		
				BOUMARD	Isabelle
		_	Union delicade OFF, COO	CRÉNO	Véronique
		2	Union régionale CFE – CGC	HANARTE	Jérôme
		1	Union régionale de l'UNSA	GILET	Joëlle
					Didier
		1	Coordination fédérale régionale de la FSU	HUDE	Didler
		1	Union régionale SOLIDAIRES	BRUNACCI	Jean
	Economie sociale et solidaire  Solidarité	1	Union régionale inter fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)	URBAIN	Caroline
		1	Mutualité française	PERRET	Danièle
			COORACE	PERUCHON	Jean-Luc
			Fédération nationale des acteurs de la solidarité (FAS) des Pays de la Loire	MOREAU	Benoît
		1	Associations caritatives (Restos du cœur, Banque alimentaire, Secours populaire, Secours catholique, ATD quart monde)	LEVOYER	Claude
		1	Union régionale des associations familiales (URAF)	LAPERRIERE-MICHAUD	Dominique
		1	Caisses d'allocations familiales (CAF)	BLOUIN	Bénédicte
			Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ( CRSA)	PAVAGEAU	René
		-			
		1	Association des paralysés de France	BLAIN	Jean-Pierre
		1	Fédération régionale des centres d'information sur le droit des femmes et de leurs familles (FRCIDFF)	LE MEUR	Anne
	Culture	1	Délégation régionale de la Demeure historique	HEBERT	Nicole
		1	Pôle de coopération pour les musiques actuelles	BONHOURE	Michel
	Jeunesse et sports	1	Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	LACAZE	Florence
		1	Comité régional olympique et sportif (CROS)	CORDIER	Anne
		1	Fédération régionale des jeunes chambres économiques	FRANCOU	Alban
		1	Union nationale des étudiants de France (UNEF) (-30 ans)	JARDINAUD	Chloë
			Fédération étudiante des associations angevines de la Loire, représentant la FAGE (-30 ans)	BLEUZEN	Eléonore
3° collège		1	Établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (universités et grandes écoles)	ROBLEDO	Christian
	Education et innovation	1	Etablissements privés d'enseignement supérieur et organismes privés de recherche	DE LABARRE	Eric
		1	Union régionale des associations diocésaines de l'enseignement libre (URADEL)	FOSCHIA	Aldo
		1	Comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	LALANNE	Jean-Baptiste
		1	Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	COSTAGLIOLA	Elisabeth
		1	Apel académique des Pays de la Loire (anciennement URAPEL)	SALIOU	Caroline
		1	Pôles de compétitivité	MANACH	Laurent
	Environnement			BRUNY	Régine
		2	France nature environnement (FNE)	GAVALLET	Jean-Christophe
			15 - 16		
		1	Ligue de protection des oiseaux (LPO)	HALLIGON	François
		1	Graine Pays de la Loire	DESCARPENTRIES	Sophie
		1	Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE)	LEDUC	Denis
		1	Comité français pour le développement durable (Comité 21)	CHARLOT	Antoine
				ROSE	
			Fédération régionale des chasseurs et fédération régionale des pêcheurs		Dany
	Logement et consommation  Aménagement – tourisme	1	Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire (USH)	LABRETTE-MENAGER	Fabienne
		1	Union nationale de la propriété immobilière des Pays de la Loire (UNPI)	LAGARDE	Alexis
18		1	Union régionale consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	FEUFEU	Bérangère
			Association « UFC que choisir »	ALLARD	Gérard
					_
		1	Fédération des entreprises publiques locales (EPL)	RAYNAUD	Françoise
		1	Fédérations régionales professionnelles et associatives du secteur du tourisme	CROUE	Véronique
		1	Conseils de développement	Siège vacant	
4° collège	Personnalités qualifiées	1		MEZIERE-FORTIN	Marie
		1		GALIBERT	Stéphane
		1		BUREAU	Michelle
		1		CHARPENTIER	Sandrine
		1		MEDJAHED	Ben-Saïba
				DURAND	Alain
		1			

Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest



#### ARRÊTÉ N° 2022/SGAR/DIRM NAMO/62

portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Le préfet de la région Pays de la Loire Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration;
- VU le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, notamment ses articles 8 et 9 ;
- VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique;
- VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 modifié relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et du ministère du logement et de la ville;

VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2022, nommant Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, administratrice en chef de 1<sup>re</sup> classe des affaires maritimes, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (groupe II), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 et pour une durée de quatre ans, avec une période probatoire de six mois;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

#### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à l'effet de signer au nom du préfet de région, les décisions, les actes administratifs, les conventions et les correspondances relevant des attributions de son service, en application du décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer, à l'exception des actes suivants :

- les conventions conclues avec le conseil régional des Pays de la Loire ou ses établissements publics conformément à l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié;
- les actes relatifs au contentieux administratif.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à l'effet de signer les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP), du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

#### Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à l'effet de signer tous documents administratifs et décisions portant sur l'organisation interne des services.

#### Article 4

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1, il est donné délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ en qualité de reponsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les crédits des budgets suivants :

- le BOP 113 « paysages, eau et biodiversité » ;
- le BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;
- le BOP 205 « affaires maritimes »;
- le BOP 217 : « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;
- le BOP 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ;
- les BOP 362 « Ecologie », 363 « Compétitivité » et 364 « Cohésion » pour lesquels il aura été désigné RUO par les responsables de programmes ministériels

La délégation accordée à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses.

#### Article 5

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1, il est donné délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ en qualité de service prescripteur pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les crédits des budgets suivants :

- le BOP 723: « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »;
- les BOP 362 « Ecologie », 363 « Compétitivité » et 364 « Cohésion » pour lesquels il aura été désigné service prescripteur par les responsables de programmes ministériels

La délégation accordée à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses.

#### Article 6

Délégation de signature est également donnée, sauf en cas d'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional lorsque cet avis est requis, à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à l'effet d'organiser les procédures de consultation et de conclure les marchés publics ainsi que leurs modifications et autres actes de procédure relevant du FEP, du FEAMP, du FEAMPA et des BOP cités à l'article 5.

La présente délégation de signature s'exécute sous réserve des dispositions du décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, notamment ses articles 8 et 9.

#### Article 7

Demeurent réservés à la signature du préfet de région, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

#### **Article 8**

En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Copie de cette décision sera, dès sa signature, adressée au préfet de région, à la directrice régionale des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

#### **Article 9**

L'arrêté n° 2022/SGAR/DIRM NAMO/4 du 18 janvier 2022 portant délégation de signature à M. Yann BECOUARN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest par intérim, est abrogé.

#### Article 10

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er mai 2022.

#### Article 11

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

A Nantes, le 2 1 AVR. 2022

Le préfet

Didier MARTIN

# Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bretagne, Normandie, et Pays de la Loire



Liberté Égalité Fraternité

### Direction de l'administration pénitentiaire

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DU GRAND OUEST À RENNES (BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

#### ARRETE du 21 avril 2022 portant délégation de signature Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu le décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018

Vu l'arrêté du 28 janvier 2022 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 21 février 2022 portant délégation de signature

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 25 janvier 2022 portant mutation de Madame Céline MORENO en qualité de directrice des services pénitentiaires, cheffe du service des pratiques professionnelles à la DISP de Rennes à compter du 1er mars 2022

#### **ARRETE**

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Céline MORENO, directrice des services pénitentiaires, cheffe du service des pratiques professionnelles pénitentiaires, en ce qui concerne les décisions ci-après :

-Réponses aux recours hiérarchiques des personnes placées sous main de justice dans les matières autres que les sanctions disciplinaires

-Décision de prolongation ou de mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de compétence interrégionale, ou proposition de prolongation ou mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de la compétence de l'administration centrale conformément aux articles R 57-7-62 à R 57-7-78 du Code de Procédure Pénale,

Article 2: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 21 avril 2022

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICO

# Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest



#### Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest

Liberté Égalité Fraternité

#### Arrêté n° 2022/LE/1429 du 21 avril 2022

portant octroi d'une licence et d'autorisation d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société GAGNEBERT EVOLUTION

Le Préfet de la région Pays de la Loire,

- Vu le règlement (CE) n° 785/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relatif aux exigences en matière d'assurance applicables aux transporteurs aériens et aux exploitants d'aéronefs ;
- Vu le règlement (UE) 2018/394 de la Commission du 13 mars 2018 modifiant le règlement (UE) n° 965/2012 en ce qui concerne la suppression des exigences d'exploitation aérienne applicables aux ballons ;
- Vu le règlement (UE) 2018/395 de la Commission du 13 mars 2018 établissant des règles détaillées concernant l'exploitation de ballons conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil ;
- Vu le code des transports et notamment sa sixième partie ;
- Vu le code de l'aviation civile et notamment son livre III ;
- Vu l'arrêté du 16 juin 2005 fixant les garanties financières et morales demandées pour l'octroi et le maintien de la licence d'exploitation des transporteurs aériens visés au III de l'article R. 330-1 du code de l'aviation civile ;
- Vu l'arrêté n° 2020/SGAR/DSACO/527 du 26/08/20 du préfet de la région Pays de la Loire portant délégation de signature à la directrice de la sécurité de l'aviation civile Ouest;
- Vu la déclaration d'activité adressée par l'exploitant à l'autorité compétente qui l'a enregistrée sous le numéro FR.DEC.0580 ;

#### **ARRETE**

- Article 1er: En application du III de l'article R. 330-1 du code de l'aviation civile, il est délivré à la société GAGNEBERT EVOLUTION une licence d'exploitation de transporteur aérien lui permettant d'exercer une activité de transport aérien public au moyen de ballons libres.
- <u>Article 2 :</u> La présente licence d'exploitation est particulière à la société et n'est transmissible à aucune autre personne physique ou morale.
- Article 3 : La présente licence d'exploitation demeure valable tant que les conditions fixées par le règlement (UE) n°2018/395 du 13 mars 2018 susvisé, le code des transports et le code de l'aviation civile sont respectées, et notamment que la société/association :
  - a déclaré son activité à l'autorité compétente ;
  - respecte les exigences en matière d'assurances définies par le règlement (CE) n°785/2004 ;
  - respecte les exigences financières définies par l'arrêté du 16 juin 2005 modifié susvisé.
- Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du 22 avril 2022 à minuit sans limitation de durée. Toutefois, cette licence d'exploitation peut à tout moment être suspendue, retirée ou remplacée par une licence temporaire, dans les conditions prévues par le code de l'aviation civile. Le retrait ou la suspension sont prononcés sans préjudice des sanctions prévues par le code de l'aviation civile et le code des transports.
- <u>Article 5 :</u> La directrice de la sécurité de l'aviation civile Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Pour le Préfet de la région Pays de la Loire et par délégation,

Claudine AÏDONIDIS adjointe de la directrice, chargée des affaires techniques

# Antenne interrégionale de Rennes de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit

des organismes de Sécurité Sociale



### REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

### Arrêté modificatif n°1 du 21 avril 2022 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Sarthe

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, Le ministre des solidarités et de la santé.

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale.

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Sarthe,

Vu la désignation formulée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

#### **ARRÊTENT**

#### Article 1

L'arrêté du 15 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Sarthe est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), est nommée en tant que membre titulaire :

Madame Valérie LETESSIER

#### Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Rennes, le 21 avril 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, Pour le ministre et par délégation, Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Le ministre des solidarités et de la santé, Pour le ministre et par délégation, Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

**Lionel CADET** 

